Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 95 (1944)

Heft: 3

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

bois. C'est ainsi que la Suède produit annuellement environ 20.000 tonnes de résine en traitant les vieilles souches d'arbres résineux. Au départ de cette résine on obtient de l'huile de graissage et du goudron qui sert de carburant aux bateaux de pêche.

Nous voyons, par ce bref aperçu, que la consommation du bois comme matière première s'accroît sans cesse; c'est pourquoi nous devons vouer tous nos soins et notre attention à la forêt.

Les expériences faites chez nous et les succès que la chimie du bois remporte à l'étranger nous prouvent qu'il faut encourager, par tous les moyens disponibles, nos propres recherches dans le domaine de la transformation chimique du bois.

Ofcs.

CHRONIQUE

Confédération

Mutation à l'Office forestier central de Soleure. Nous avons annoncé ici, récemment, la nomination de M. André Bourquin comme inspecteur des forêts de la ville de Neuchâtel. Le nouvel élu fut, durant six ans, occupé à divers travaux à l'Association suisse d'économie forestière de Soleure, où il revêtait les fonctions de premier adjoint et de remplaçant du directeur.

Dans son cahier du 20 janvier dernier, le « Marché des bois » a publié une notice consacrée à l'activité de Monsieur A. Bourquin au sein de l'Office forestier central. Nous en reproduisons, ci-dessous, les indications suivantes:

Monsieur Bourquin fut chargé, au début de son activité, des questions concernant la technique du travail; il se voua aussi, pendant quelque temps, à l'étude du transport du bois. Bien avant le début de la guerre, il fut chargé de faire des recherches sur la récolte de l'écorce à tan de l'épicéa. Les résultats de ce travail ont été en partie publiés dans le nº 1/1939 de la Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen; après achèvement de ces études, l'Office forestier central publia, en mars 1940, une « instruction sur la récolte de cette écorce », rédigée par M. Bourquin.

L'importance qu'a prise, du fait de la guerre, la récolte de matières à tanner suggéra à l'Association suisse des propriétaires de tannerie, à l'Office de guerre pour l'industrie et le travail, ainsi qu'à l'Office forestier, l'idée d'organiser des cours, pour bûcherons et gardes forestiers, sur les méthodes de récolte de l'écorce à tan de l'épicéa. M. Bourquin organisa ces cours avec beaucoup de compréhension et de succès.

La carbonisation du bois, si importante pour notre économie de guerre, a été mise à l'étude par l'Office forestier et l'Office de guerre.

Après avoir étudié la question au point de vue théorique, M. Bourquin s'occupa dès 1940 des expériences pratiques et collabora activement, de concert avec les fabriquants de fours à carboniser, à l'amélioration de ces appareils. Les résultats de ces travaux furent rédigés par M. Bourquin et publiés, en 1941, dans une brochure intitulée « La carbonisation en meules métalliques ».

La consommation considérable du charbon de bois pendant la guerre exigea la préparation d'ouvriers spécialisés dans la carbonisation du bois. Des cours spéciaux furent organisés et leur direction confiée à M. Bourquin. Grâce à l'expérience acquise, il fut possible de produire, dans un temps relativement court, une grande quantité de charbon de bois.

Dès février 1942, M. Bourquin s'occupa de travaux d'ordre commercial. Depuis quelques années déjà, ces travaux consistent surtout à représenter les intérêts de l'économie forestière auprès des autorités qui règlementent actuellement le marché du bois.

Le comité directeur de l'Association suisse d'économie forestière a désigné le successeur de M. Bourquin en la personne de M. St. Bauer, ingénieur forestier, de Zurich; son champ d'activité s'étendra spécialement aux questions économiques générales et à celles de l'utilisation du bois.

Cantons

Fribourg. Le Département des forêts de ce canton a décidé de remplacer, le plus tôt possible, par des reboisements, les surfaces forestières récemment défrichées. C'est dans ce but qu'il a déjà présenté à l'autorité fédérale trois petits projets de reboisement, comprenant quelque 20 ha. de mauvais pâturages.

Dans le même ordre d'idées, le Grand Conseil fribourgeois a décidé à l'unanimité, en date du 2 février 1944, l'achat de quatre pâturages représentant la quasi totalité du bassin de réception du St-Ursenvorsatz-Bach, torrent dangereux et affluent important de la « Muscherensense ». Ces pâturages, d'une superficie totale de 115.67 ha., ont été achetés pour le prix de 99.500 fr. Ils sont entièrement destinés à être reboisés.

Vaud. Protection des beaux arbres. La municipalité de Lausanne, en application de l'article 76^{ter} nouveau de la loi du 1^{er} décembre 1943, modifiant partiellement la loi du 5 février 1941 sur la police des constructions, a demandé au Département cantonal des travaux publics le classement d'une série d'arbres existant sur le territoire de la commune, sujets particulièrement beaux qui doivent être sauvegardés.

Cette mesure sera certainement bien accueillie par tous ceux, fort nombreux, qui aiment la nature. Et puisse-t-elle être imitée dans d'autres cantons.